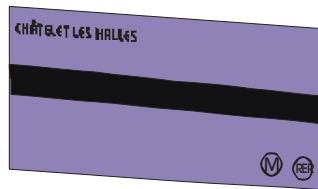




libres ensemble



EXECUTION DE L'EXPLOITATION

19, Bd de Sébastopol - 75001 PARIS
Tél : 01.42.33.60.48 - Int. 53 840 - 53 861

Fax : 01.42.33.17.63 eMAIL : satratp@free.fr

Site Internet: <http://www.sat-ratp.fr>

UNSA COMMERCIAL - METRO & RER

CORPS DE CONTROLE UNIQUE

**29 ET 30/09/2008 : INTERSYNDIALES SUR LA CREATION
DU CORPS DE CONTROLE UNIQUE ➡ L'UNSA
COMMERCIAL REVENDIQUE DES MESURES AFIN DE
RASSURER LES AGENTS DE CES SERVICES**

Le 08/09/2008, l'**UNSA-COMMERCIAL** a été reçu pour la dernière série d'audiences préparatoires aux intersyndicales des 29 et 30 septembre 2008.

Si le dossier d'audience comportait la prise en compte de certaines de nos demandes, le compte aujourd'hui, **est loin d'y être.**

L'**UNSA-COMMERCIAL** a formulé des revendications complémentaires qui devront être prise en compte par la Direction afin de rassurer le personnel du Contrôle (BUS – MES et RER), avant de déboucher sur un possible accord.

Transposition de la nouvelle structure par rapport à l'ancienne :

C'est le sujet le plus épineux pour un agent d'un service de contrôle.

Aujourd'hui, la transposition dans la nouvelle organisation du SCOR, amène un certain nombre de questions et d'inquiétudes :

"Quel attachement, vais-je avoir ?"



A cette question, l'**UNSA-COMMERCIAL** répond par une proposition → 2 choix géographiques maximum formulés par l'agent :

- a) Si l'agent obtient son 1^{er} choix, pas de problème.
- b) Si l'agent n'obtient pas son 2^{ème} choix, il devra être mis hors cadre dans un de ces deux attachements, en fonction de leur capacité d'accueil.

Cette proposition si elle est acceptée par la Direction, rassurerait l'agent quant à l'éloignement de son domicile par rapport à l'existant.

Avant la première mise en place, l'**UNSA-COMMERCIAL** après le choix des agents, a demandé à la Direction une réunion avec les organisations syndicales, afin de vérifier si les engagements pris ont été respectés. A noter également que les colonnes seront accordées en fonction de l'ancienneté de contrôle.

"Quelle colonne m'est offerte ?"



L'**UNSA-COMMERCIAL** revendique un étalement des horaires, afin de contenter aussi bien les agents de BUS que ceux du ferré. De plus les horaires de soirée → 15 H 45 – 23 H 10, ne contentant absolument personne, nous avons demandé sa modification.

Proposition de l'UNSA-COMMERCIAL :

Matin – 2 horaires distincts → 05 H 30 ⇨ 12 H 55
06 H 45 ⇨ 14 H 10

Journée → 09 H 45 ⇨ 17 H 10

Après-midi → 11 H 45 ⇨ 19 H 10

Soirée → 14 H 15 ⇨ 21 H 40 au lieu de 15 H 45 de 23 H 30

Nuit → 17 H 05 ⇨ 00 H 30

Grande Nuit → 23 H 30 ⇨ 06 H 55

Ces horaires différenciés permettraient à l'ensemble des agents de s'y retrouver.

"De quel type de repos, vais-je bénéficier ?"



Sur ce point, l'**UNSA-COMMERCIAL** a été partiellement entendu.

- Les repos 0 seront maintenus pour ceux qui en bénéficient actuellement.
- Les repos conjoints seront maintenus pour les agents d'exploitation sur des colonnes avec repos 0 - 1 - 2 - 3 pour les agents du ferré.

L'**UNSA-COMMERCIAL** a revendiqué la création de 20 % de colonnes à Repos 0, soit approximativement 200 colonnes à Repos 0 qui est une demande forte des agents.

La Direction propose, le roulement existant au CSB actuellement. L'**UNSA-COMMERCIAL** n'y est pas opposé à condition que la Direction prenne en compte notre revendication d'une meilleure répartition des repos à l'intérieur de ces roulements et la diminution des semaines de six jours.

Nous devons également prendre en compte dans le raisonnement global, l'existence de la bourse d'échanges permettant à des agents de venir travailler sur des repos et de les récupérer à leur convenance.

"Quelles conditions de travail vont être appliquées dans le SCOR ?"



L'**UNSA-COMMERCIAL** a soulevé un certain nombre de problématiques :

✓ Répartition dans une équipe :

Pour constituer une équipe, la Direction mettra en place des trinômes d'agents : 1 Métier de développement + 2 agents de base, ce qui portera à près de 35 %, le nombre de MD, ce qui est globalement acceptable.

✓ Utilisation de ces trinômes sur le terrain :

Un trinôme ne fera pas de contrôle répressif, mais effectuera des missions de sécurisation. Pour effectuer du contrôle répressif, un minimum de 2 trinômes sera exigé et dans certains cas, beaucoup plus.

"Quels salaire et primes, vais-je avoir ?"



Une fois la transposition effectuée, attachement, repos, service, la question primordiale deviendra : quel salaire vais-je percevoir ?

"Quel déroulement de carrière ?"



Sur ce point, l'**UNSA-COMMERCIAL** a été très clair. La Direction doit s'engager à revoir les deuxièmes parties de carrière des agents (engagement contenu dans le document de décembre 2007, signé par le Président Directeur Général concernant les retraites).

L'**UNSA-COMMERCIAL** propose pour les agents de base, l'ouverture du N12 et pour les Métiers de développement des N13 et N14, dans le cadre de la mise en place d'un niveau hiérarchique intermédiaire.

De plus, la Direction doit harmoniser les déroulements de carrière actuels sur le meilleur existant.

"Quelles primes ?"



L'**UNSA-COMMERCIAL** a revendiqué :

- ☉ Le rachat de la prime PV à hauteur de la totalité des primes de découvertes perçues individuellement par les agents en 2008.
- ☉ L'augmentation de la prime Qualification/Pénibilité :

L'**UNSA-COMMERCIAL** a revendiqué l'alignement de la prime Qualification/Pénibilité sur la plus importante des corps de contrôle, le CSA, soit :

- Pour un métier de base: $a = 6,4 \rightarrow$ **184 euros par mois.**
- Pour les MD : $a = 8,12 \rightarrow$ **233,50 euros par mois.**

➤ Mise en place de la prime Qualité de Service :

L'**UNSA-COMMERCIAL** revendique une prime Qualité de Service d'un montant permettant aux agents de ne pas perdre de l'argent par rapport à 2008, le montant proposé par la Direction étant nettement insuffisant.

➤ L'application de l'accord de changement de 1990 :

Cet accord permet de moyenniser l'ensemble des primes de dimanches, d'ATNTM perdues par les agents et de les verser à la mise en place.

De plus, la prime Indemnité Géographique sera appliquée pour les agents du SCOR ayant vu leur temps trajet domicile/travail augmenter.

➤ Prime de mise en place :

L'**UNSA-COMMERCIAL** a revendiqué une prime de mise en place de **400 euros**.

D'autres points seront à débattre, mais les principaux ont été traités dans ce tract.

Nous espérons que les organisations syndicales auront un autre comportement à la négociation que celui qu'elles démontrent à l'heure actuelle.

En effet, comme pour les conflits sur les retraites, l'ensemble des organisations syndicales désinforme les agents, met en place des actions communes stériles, monte les agents contre le projet pour enfin venir négocier sur les bases de l'**UNSA-COMMERCIAL**, comme cela a été le cas en décembre sur les retraites ou plus récemment, où nos revendications étaient reprises dans certains tracts...

La stratégie de certains est plus qu'ambiguë, mais les masques tomberont à partir des 29 et 30 septembre 2008.

C'est l'avenir de plus de 1 000 agents qui se joue et les stratégies syndicales aujourd'hui, tout le monde s'en moque, d'autant que pour ceux qui en doutent, la vie ne s'arrêtera pas le 30 septembre 2008 le soleil se lèvera le 1^{er} octobre 2008 et le SCOR sera mis en place car c'est une décision du Président Directeur Général, contenue dans son contrat d'objectif 2008-2012.

L'UNSA-COMMERCIAL ne déposera pas de préavis pour le 24/09/2008, la négociation n'ayant pas encore eu lieu à cette date.

Hors de toute action stérile et de désinformation, l'**UNSA-COMMERCIAL** mènera à bien les négociations sur le SCOR comme elle l'a fait sur de nombreux dossiers auparavant.

Ferme et déterminé, l'UNSA-COMMERCIAL se battra dans le cadre de cette négociation pour obtenir les meilleures mesures pour les agents des services de contrôle.

Avec l'UNSA-COMMERCIAL, les agents du Contrôle sont reconnus et écoutés.